



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASÉ DE L'EST PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ ATELIER FRANCILIEN MIROITERIE METALLERIE - LOT 2 MENUISERIE EXTERIEURE, SERRURERIE

**DÉCISION N° AU-19-284
EN DATE DU 26 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-18-175 en date du 18 juin 2018 attribuant le marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est – Lot 2 : Menuiserie extérieure, serrurerie (notifié le 9 juillet 2018) ;

VU la décision n°AU-19-129 en date du 05 avril 2019 de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est – Lot 2 : Menuiserie extérieure, serrurerie (notifié le 10 avril 2019) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte de travaux supplémentaires effectués à la demande du maître d'ouvrage et du bureau de contrôle ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ATELIER FRANCILIEN MIROITERIE sise, allée des Ormeteaux, ZAC du Tuboeuf, 77170 BRIE COMTE ROBERT, représentée par Monsieur Gilles CAMATTE, Président, l'avenant au marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est – Lot 2 : Menuiserie extérieure, serrurerie.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 6 836,00 € HT (8 203,20 € TTC).

Le nouveau montant du marché s'élève à 300 880,95 € HT (361 057,14 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190726-lmc1H6502H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/07/2019
Date de Publication : 26/07/2019